



WUSKWATIM

Power Limited Partnership

Service d'offre d'emplois

Renseignements sur le **Service d'offre d'emplois** et les emplois offerts dans le cadre du **projet de Wuskwatim**

1. Qu'est-ce que le projet de Wuskwatim?

La centrale électrique de Wuskwatim est l'un des plus grands projets de construction de la province et offrira plusieurs centaines d'emplois sur une période de six ans. Cette centrale électrique de 200 mégawatt se construit dans le Nord du Manitoba aux Taskinigup Falls (au confluent de Wuskwatim Lake et de Burntwood River).

2. Qu'est-ce que le Service d'offre d'emplois?

À la demande de Manitoba Hydro, Emploi Manitoba a créé un service d'offre d'emplois pour présenter des candidats qualifiés aux entrepreneurs qui ont obtenu un contrat de travail dans le cadre du projet de Wuskwatim.

Les directives d'embauche sont fondées sur la Burntwood Nelson Agreement (BNA) (l'entente Burntwood Nelson), une convention collective signée entre Hydro Projects Management Association (qui représente les employeurs) et Allied Hydro Council of Manitoba (qui représente les syndicats).

3. Comment puis-je m'inscrire au Service d'offre d'emplois?

Les personnes voulant travailler dans le cadre du projet de Wuskwatim peuvent s'inscrire en personne auprès de l'un des 16 centres d'Emploi Manitoba, partout dans la province. Il est possible que le personnel d'Emploi Manitoba planifie des visites dans les communautés plus petites afin de permettre aux membres de ces communautés de s'inscrire.

4. Où sont situés les centres d'Emploi Manitoba?

Seize (16) centres d'Emploi Manitoba se trouvent un peu partout dans la province. Pour savoir quel est le centre le plus près de chez vous, veuillez composer le 1 866 332-5077 (sans frais) ou visiter notre site Web à www.manitoba.ca/jobreferral.

5. Y a-t-il d'autres façons de s'inscrire pour l'emploi?

Oui. Communiquez avec le personnel des centres d'Emploi Manitoba pour obtenir une trousse d'inscription par la poste ou par télécopieur. Vous pouvez également visiter notre site Web et télécharger les renseignements. Une fois que votre trousse d'inscription est prête, veuillez l'envoyer par la poste ou par télécopieur à l'un des centres d'Emploi Manitoba.

Des agences d'inscription agréées pourront accepter des inscriptions au nom du Service d'offre d'emplois du projet de Wuskwatim. Pour obtenir les coordonnées d'une agence dans votre collectivité, communiquez avec Emploi Manitoba au numéro sans frais 1 866 332-5077.

6. Que me faut-il présenter pour m'inscrire?

a) Pièce d'identité

Vous devez présenter une copie d'un document délivré par un service gouvernemental confirmant votre nom et votre adresse actuelle, un permis de conduire du Manitoba, par exemple. Vous devez également fournir votre numéro d'assurance sociale (NAS). Vous n'avez pas à fournir des renseignements concernant votre sexe ou votre âge.

b) Preuves de résidence et de statut d'autochtone

Selon les conditions d'embauche spécifiques décrites dans la BNA, les Autochtones du Nord doivent présenter une preuve de leur ascendance autochtone telle que leur Certificat du statut d'Indien (carte des droits issus des traités), leur carte d'identité du bénéficiaire Inuit ou leur carte de membre des Métis. Vous devez aussi présenter des preuves de résidence (votre lieu de domicile). Ces documents doivent avoir été émis par un service gouvernemental et inclure votre nom, votre adresse et la date de délivrance.

c) Titres de compétences et attestations d'études

Vous devez présenter des photocopies de documents tels que des diplômes scolaires et professionnels, des certificats de formation sur l'équipement, des documents d'apprenti, un permis de conduire, un certificat de secourisme, etc.

7. A-t-on besoin d'autres formulaires pour s'inscrire?

Oui, en plus de présenter une pièce d'identité, une preuve de résidence et vos titres de compétences et attestations d'études, vous devez remplir les formulaires suivants (disponibles dans tous les centres d'Emploi Manitoba ou en ligne à www.manitoba.ca/jobreferral) :

a) Avis et consentement : explique de quelle façon le Service d'offre d'emplois recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels;

b) Inscription à l'emploi : contient vos renseignements personnels, par exemple votre nom, votre adresse, etc.;

c) Antécédents professionnels (ou c.v.) : présente votre expérience de travail antérieure et actuelle;

d) Déclaration de renseignements personnels : fait état de votre ascendance autochtone, votre statut de résident, etc.;

e) Profil(s) de compétences : vous informent des qualifications requises pour un poste spécifique selon les critères de la BNA.

8. Y aura-t-il des postes de formation?

Les employeurs du projet recruteront des stagiaires et des apprentis pour travailler dans le projet. Tous les formulaires Profil de compétences disposent d'une partie où l'on peut indiquer si l'on s'intéresse à un poste de formation ou d'apprentissage.

9. Quelle sera ma rémunération?

La rémunération variera en fonction de l'expérience et des titres de compétences. Il y a souvent beaucoup de temps supplémentaire prévu. Les rémunérations sont fixées en vertu d'une convention collective conclue entre Manitoba Hydro et les syndicats participant au projet.

10. Quelles sont les conditions de travail?

Comme le travail ne se fait qu'à certaines périodes de l'année, le personnel travaille généralement six jours par semaine, neuf heures par jour, du lundi au samedi. Les dimanches sont habituellement les seules journées de congé. Si vous habitez dans un baraquement, il se pourrait que vous soyez absent de la maison familiale pendant plus d'un mois.

11. À quel moment de l'année a-t-on besoin d'employés?

La grande partie du travail se fait en été. D'avril à juin, on pourrait avoir des centaines d'employés sur le site de construction. Toutefois, vers octobre, le nombre d'employés baisse considérablement.

Le travail change tout au long de l'année. La construction routière se fait habituellement au printemps ou à l'automne quand le sol est dur. L'abattage des arbres et des arbustes pour l'emprise routière et l'installation des pylônes des lignes de transmission se font, quant à eux, de décembre à mars. À ce moment le sol est gelé, ce qui permet de transporter le matériel à des endroits autrement inaccessibles en été.

Avant de vous inscrire, informez-vous sur les périodes des différents emplois. Communiquez avec le centre d'Emploi Manitoba le plus près de chez vous pour obtenir davantage de renseignements.

12. Devrais-je communiquer avec Emploi Manitoba si je suis mis à pied?

Oui. Avisez un centre d'Emploi Manitoba ou une agence d'inscription agréée. On remettra votre inscription à jour afin que vous puissiez être présenté aux employeurs pour les postes qui s'ouvriront.

13. Si j'obtiens un emploi, pourrai-je encore tenter ma chance pour un autre emploi?

Oui. Cependant, une fois que vous obtenez un emploi, votre inscription pour l'emploi est retirée du système informatique d'Emploi Manitoba. Si vous voulez un poste différent dans un autre métier, vous devez renouveler votre inscription pour l'emploi.

Si vous obtenez un emploi et décidez de maintenir votre inscription dans le système pour un autre métier, vous pourriez devoir changer vos coordonnées. Dans ce cas, veuillez communiquer avec Emploi Manitoba pour donner votre nouveau numéro de téléphone et votre adresse actuelle.

Pour être recruté à nouveau au même poste mais par d'autres employeurs, vous devez d'abord avoir terminé tous vos engagements professionnels actuels relatifs à ce poste.

14. Que dois-je savoir si je suis embauché?

Après avoir choisi des personnes sur la liste de candidats qualifiés fournie par Emploi Manitoba, les employeurs communiquent avec ces personnes et passent des entrevues. Les personnes recrutées recevront une offre salariale. On les informera de l'obligation de payer les cotisations syndicales et leur dira si les outils et les vêtements de travail sont fournis, la date à laquelle ils doivent se présenter au baraquement, etc. On informera aussi le service de sécurité du baraquement de la date à laquelle les employés se présenteront. Une fois que les nouveaux employés seront sur le chantier, on leur parlera des avantages sociaux, du logement, du travail et des règles de sécurité.

Service d'offre d'emplois du projet de Wuskwatim

Offrir des possibilités d'emplois aux travailleurs

Pour en savoir davantage

Veuillez appeler à l'un des numéros ci-dessous ou visiter le site Web du Service d'offre d'emplois du projet de Wuskwatim à www.manitoba.ca/jobreferral.

Emploi Manitoba

Centre de Thompson : 1 204 677-6544

Winnipeg : 945-0575

Sans frais : 1 866 332-5077

Pour obtenir davantage de renseignements sur la centrale électrique de Wuskwatim, visitez le site Web de Manitoba Hydro à www.hydro.mb.ca.